

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2017

Le Conseil Municipal de la commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le 28 février 2017 sous la présidence de Guy PEMARTIN, Maire.

Etaient excusés : LABASTE Christophe (procuration à Guy PEMARTIN), SAINT-ANTOINE Stanislas, DOMERCQ Christian

Monsieur le Maire adresse au nom de l'assemblée des condoléances aux familles de Sandrine SAVIGNAC et Christiane LAHITTE et des félicitations à la famille de Sylvie DULUCQ. Une pensée particulière à l'égard de leur collègue Christian hospitalisé.

Le compte rendu de la dernière séance n'appelle pas d'observation, il est passé à l'ordre du jour.

1^{er} POINT : Admission en non valeur

Le tribunal d'instance a statué sur une demande en surendettement d'un débiteur cantine pour la somme de 131.42 €. Cette créance est donc annulée.

2^{ème} POINT : Approbation du PLU

A l'unanimité, le Conseil Municipal Approuve le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BAIGTS DE BEARN. Cette décision est prise à l'issue de l'enquête publique et après le rapport du commissaire enquêteur. La procédure aura duré 3 années.

3^{ème} POINT : SIVU LATAILLADE

Le SIVU LATAILLADE remboursera des dépenses avancées par la commune :

- Dépenses d'électricité (compteur commun école-atelier) : 90 % des dépenses seront facturées au SIVU
- Dépenses de secrétariat

Participation à la mise en route administrative pour 4 463.32 € (2016)

A partir du 1^{er} janvier 2017, le SIVU participera à hauteur de 4h hebdomadaire de secrétariat

- Exceptionnellement : facturation de 17h50 de salaire de l'adjoint technique (mise à disposition pour remplacement à la cantine)

4^{me} POINT : BAIL EMPHYTEOTIQUE TERRAINS DU COMUN

Monsieur CANDAU, emphytéote a informé de la mise à disposition des terres faisant l'objet du bail, à la « EARL LABASSE ».

5^{me} POINT : CONVENTION AVEC LE CCAS D'ORTHEZ

Monsieur le Maire rappelle que les engagements de l'ancienne CCO concernant le portage de repas par le CCAS d'Orthez ont été transférés aux communes dès 2014 sans concertation préalable. Les conventions ne sont donc pas encore signées.

Les documents reçus ces derniers jours demandent des éclaircissements, aussi un rendez-vous est prévu avec Monsieur le Président du CCAS d'Orthez en fin de semaine. Ce point sera donc abordé lors d'une prochaine réunion.

6^{me} POINT : cession du véhicule

Une décision de principe avait été prise en octobre dernier pour procéder à la vente du véhicule DACIA.

L'assemblée fixe à 6 500 € le prix de cession.

7^{me} POINT : POINT SUR DOSSIERS-INFORMATIONS DIVERSES

- Vente terrain et bâtiment à la CUMA : l'acte a été signé en janvier et le produit de la vente encaissé.
- Contentieux Urbanisme : l'audience au tribunal administratif initialement prévue en février, est fixée au 14 mars
- Recensement de la population : 876 habitants au 1^{er} janvier 2017
- Suite à la sollicitation de l'Amicale Laïque d'Orthez, l'assemblée accepte de participer à hauteur de 255 euros (51 journées de présence à 5 €) pour la fréquentation 2016 au centre de loisirs. Un courrier sera adressé à cette association afin de revoir les modalités de participation.

CCLO

- Une réunion d'information sur projet de territoire est prévue le 16 mars 18h30
- Terrain zone artisanale : Les transports Langlès se sont portés acquéreur du terrain (anciennement MAISADOUR) afin d'y construire un bâtiment pour garage de camions bennes. Il devrait y avoir un nouveau bornage avec l'ancien chemin rural ; ces frais incomberont à la Commune.
- Le passage du lamier sur est prévu la semaine 10
- PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) : C'est un sujet qui devra faire l'objet d'une décision lors de la prochaine séance. Il a été abordé lors de la dernière conférence des Maires et de fortes tensions apparaissent au sein de l'assemblée intercommunale.
Un débat s'engage sur ce sujet. Le PLU communal vient d'être approuvé. Si un PLUI devait être constitué il ne verrait le jour que dans 6 à 8 ans compte tenu des délais de procédure. Le PLU de BAIGTS sera à ce moment là certainement à revoir.
- Régularisation achat terrain LASSERRE pour le rond point de la salle de sport : l'acte en la forme administrative a été signé avec la famille LASSERRE-CAPDEVILLE.
- Travaux école : les travaux sont presque terminés. Des devis ont été sollicités pour l'équipement de la cantine (four, chambre froide, lave vaisselle...). Une consultation est en cours également pour réaliser l'enrobé de la cour de la cantine.
- Maison médicale : Les infirmières sollicitent un avenant au bail afin d'intégrer une nouvelle collègue. Une confirmation écrite de leur part est attendue.

- ARRIOU DE L'OUS

Une visite du site a été faite avec les responsables du pôle aménagement de la CCLO.

L'entreprise qui a réalisé les travaux du réseau pluvial s'engage à remettre en conformité si besoin.

Les co-lotis quant à eux n'ont pas avancé dans leurs démarches. Un agriculteur a, de manière volontaire et par solidarité, passé le broyeur sur les lots disponibles.

- Contrôles SOCOTEC : les bâtiments (hors groupe scolaire) ont fait l'objet du contrôle électrique annuel. Rien de particulier n'a été signalé.
- Stagiaire Apprentis d'Auteuil : un élève de ce centre a fait un stage d'une semaine, encadré par l'agent technique.
- Projet structure accueil jeunes enfants : il est fait part d'un courrier pour une recherche d'un local adapté.

Séance levée à 21h45

Le Maire – Guy PÉMARTIN

